Compte-rendu du SNALC

CHSCTD du 21/09/2021

Ordre du jour : Conditions sanitaires – rentrée 2021

Présents :

Syndicats :

- SNALC, FO, FSU, UNSA

Administration :

Mesdames la DASEN, SG, responsable de division DAFG, Messieurs les conseillers techniques prévention académique et départemental, M. Tabouriech, M. Sokolow Daniel CPC EPS

Monsieur le Principal de Rieux –Minervois nommé « personnel ressource sécurité » par Madame la DASEN

Madame Mazeron succède à Madame Ruffas à la DAFG (pour information elle a été cheffe de cabinet de Madame la DASEN puis gestionnaire au collège de Limoux)

Mme la DASEN informe de son départ à 15h15 : RV état-major de sécurité en préfecture

A-DASEN (pour information : chargée du 1er degré, elle exerce les missions précédemment dévolues aux inspecteurs de l'éducation nationale –IEN-A) : excusée

MARTY Anne UNSA : excusée

UNSA fait une déclaration liminaire

M. le conseiller de prévention académique fait une présentation ad hoc de la situation sanitaire. Il informe que l'ensemble des données va être mis à disposition dans l'espace interactif CHSCT accolade.

Nombre de cas semaine du 13 au 17/09/2021 :

Aude : 46 élèves, 3 personnels MENJS, 1 autre personnel

Académie : 357, 21, 6

Cas avérés par type de structure :

22% maternelle, 32 % élémentaire, 24% collège, 22% lycée

Personnels MENJS : + de cas en élémentaire

Autres personnels (ex : ATSEM, ATTEE..) : + de cas en maternelle

Eviction : 81% en élémentaire en raison du protocole sanitaire en cours

Au 17/09/2021 : 3 écoles fermées dont 1 hors cas COVID

Tendance générale des cas covid 19 recensés : à la baisse

Protocole sanitaire : niveau 2 actuellement (échelle de niveaux 1 à 4)

Port du masque à l'extérieur relève du droit commun :

- à l'entrée et à la sortie des établissements en raison de la présence des familles aux abords
- zone de forte densité (ex : cour de récréation)
- quand la distanciation sociale (2m) requise n'est pas possible
- arrêté préfectoral très clair

Rappel : il est compréhensible que les chefs d'établissement demandent le port du masque notamment dans les cours de récréation car leur responsabilité est engagée

Pour avoir des réponses à des questions : se rapprocher de la plateforme académique pour ce faire.

Attestation sur l'honneur : engage les parents sur le plan juridique

PFMP : les élèves doivent respecter (passe sanitaire ou obligation sanitaire) la règle --->quand structures dont les professionnels sont tenus de détenir le passe sanitaire ou soumis à l'obligation vaccinale. Cela dépend donc de la spécialité professionnelle. Plus aucun motif dérogatoire à l'examen ne sera accepté

Sorties et voyages scolaires :

Application du passe sanitaire requis pour les 12 ans et plus à partir du 30/09/2021

Pas de passe sanitaire si l'établissement a réservé 1 lieu ou 1 créneau dédié au public scolaire

Si l'activité prévue implique 1 brassage alors le passe sanitaire est exigé

EPS : le SNALC rappelle que les échanges peuvent être tendus entre la collectivité territoriale et la discipline EPS pour certains sites et installations sportives. Il y a des difficultés pour trouver des solutions.

EPS concerne tant le 1er degré que le 2nd degré

DASEN : la responsabilité des collectivités est engagée d'où les problématiques pour cette discipline.

Plan de continuité pédagogique : trouver des accompagnements pour faciliter l'hybridation quand besoin

Cellule d'écoute académique :

- 1 pour le grand public
- 1 pour les personnels de l'académie

AED recrutés jusqu'au 31/12/2021 contexte COVID : 28 temps plein pour l'académie (3.5 pour l'Aude)

Médiateurs lutte anti COVID jusqu'au 31/12/2021 recrutés (Aude): 7 temps plein + 1 temps plein pour le privé. Ces derniers ont les mêmes missions que l'année passée + accompagnement vaccination

Vaccination :

- pilotage régional
- Le maillage territorial en centres de vaccination est efficient sauf pour Chalabre pris en charge en Ariège
- Aucun centre de vaccination éphémère n'a été mis en place (choix par mesure de précaution)

Organisation déplacements élèves vers centres de vaccination en fonction de la localisation de l'EPLE :

- à pied ou
- bus Grand Narbonne – Carcassonnais ou
- bus de ville commandés par les établissements et payés sur moyens propres quand crédits pédagogiques élevés. Si des difficultés financières sont rencontrées, l'établissement concerné s'en ouvre à la DSDEN

Personnels :

Certains corps MENJS sont soumis à la vaccination obligatoire au 15/09/2021 en raison de leur statut (médecin, infirmière, psychologue…) : courrier envoyé par l'administration pour ce faire aux intéressés et concernés.

Pour les réfractaires : dialogue mis en place en amont puis recherche de solutions envisageables

Si pas de réponse au courrier au 15/09/2021 : suspension

Un recensement est en cours concernant les personnels n'ayant pas souhaité être vacciné pour les corps d'exercice concernés

L'an passé, il y a eu 40 ASA sur l'académie. Il est rappelé que l'article 1 arrêté du 08/09/2021 redéfinit les modalités pour les personnes vulnérables avec la condition de retour

Questions diverses :

- Snalc : situation du collège Brassens. Il est rappelé que le Principal en arrêt depuis la rentrée scolaire n'a toujours pas été remplacé. Inquiétude des personnels. Comment pallier le besoin ? La SG répond que la DASEN suit la situation avec attention ; elle rassure en affirmant qu'aucune intention de suppression de poste en direction au collège Brassens n'est envisagée.
- Des tests salivaires sont faits dans les établissements quand les cas COVID sont nombreux (cas à ce jour de Jean Moulin à Limoux, Kergomard à Narbonne et Palaja)

- Fiches de registre SST : extractions seront faites pour être portées à la connaissance des membres du CHSCTD

- Masques à destination des personnels du 1er degré n'ont pas été reçues dans certaines écoles -> SG : la diffusion des masques a été faite donc voir avec les IEN des circonscription

- ? des masques inclusifs pour personnels AESH et PE en maternelle soulevée

- Demande des plannings des groupes de travail

Fin 15h55

Les représentants du SNALC

snalc
de l'ecole au supérieur